



COMMISSION SCOLAIRE SIR-WILFRID-LAURIER  
SIR WILFRID LAURIER SCHOOL BOARD

## Faits saillants Séance extraordinaire du conseil des commissaires 29 novembre 2023

Le conseil des commissaires a adopté la résolution suivante :

États financiers 2022-2023 et rapport du vérificateur externe ATTENDU QUE l'article 286 de la *Loi sur l'instruction publique* fait obligation à la commission scolaire de déposer ses états financiers annuels;

**CC-231129-FR-0034**

ATTENDU QUE la firme Amyot Gélinas, S.E.N.C.R.L., a terminé la vérification des documents comptables et des états financiers de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier pour l'exercice se terminant le 30 juin 2023;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 286 de la *Loi sur l'instruction publique*, un avis public a été donné le 11 novembre 2023;

ATTENDU QUE la commission scolaire a un excédent préliminaire de 31 722 804,13 \$;

ATTENDU QUE les états financiers 2022-2023, préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, démontrent ce qui suit :

Surplus accumulés au début de l'exercice :	1 701 277,41 \$
Retraitement des exercices antérieurs :	<u>(33 160 195,80)</u>
Déficit au début de l'exercice (après le retraitement) :	(31 458 918,39)
<u>Exercice en cours :</u>	
Revenus :	259 176 181,67 \$
Dépenses :	<u>227 453 377,54</u>
Surplus de l'exercice en cours :	31 722 804,13
Surplus accumulé à la fin de l'exercice :	263 885,74 \$

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Bob Pellerin que, sur recommandation du comité de vérification, les états financiers audités 2022-2023 de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier pour l'exercice se terminant le 30 juin 2023 soient reçus par le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier tels qu'ils ont été présentés.

**Adoptée à l'unanimité**

Lancement de l'appel de candidatures

**CC-231129-CA-0035**

ATTENDU QUE le poste de commissaire de la circonscription électorale n° 2 est devenu vacant le 16 novembre 2023;

ATTENDU QU'il est nécessaire de pourvoir le poste de commissaire dans les 30 jours, conformément à l'article 199 de la *Loi sur les élections scolaires*;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier souhaite publier un avis public afin d'obtenir des candidatures externes au poste vacant de commissaire dans la circonscription électorale n° 2;



ATTENDU QUE la secrétaire générale par intérim et le président par intérim mèneront une consultation auprès des membres du comité de parents le 7 décembre 2023 pour qu'ils puissent faire leurs commentaires ou leurs recommandations concernant les candidatures présentées au plus tard le 8 décembre 2023;

ATTENDU QUE le président convoquera une réunion du caucus le 18 décembre 2023 pour étudier les candidatures au poste de commissaire;

ATTENDU QU'une nouvelle ou un nouveau commissaire de la circonscription électorale n° 2 sera nommé(e) le 18 décembre 2023 et sera assermenté(e) lors de la prochaine séance ordinaire du conseil des commissaires;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Stéphane Henley que la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve l'échéancier proposé tel qu'il apparaît au document n° SWLSB-2023/11/29-CA-002;

ET QUE la démarche décrite ci-dessous soit accomplie sans délai par la secrétaire générale par intérim.

**Adoptée à l'unanimité**

Division du territoire

Élections scolaires  
Novembre 2024

**CC-231129-CA-0036**

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-230531-CA-0121, approuvant le projet de division du territoire aux fins des élections scolaires du 3 novembre 2024;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 9 de la *Loi sur les élections scolaires*, un avis public concernant la division du territoire a été publié pour une durée de 15 jours, aux fins de consultation par les électeurs, dans le quotidien *Montreal Gazette* le 14 juin 2023;

ATTENDU QU'aucune réponse n'a été reçue avant la date limite du 29 juin 2023;

ATTENDU QUE l'article 9.6 de la *Loi sur les élections scolaires* stipule que le conseil des commissaires adopte une résolution approuvant la division du territoire avant le 31 décembre de l'année qui précède celle où se tient l'élection générale pour laquelle la division doit être effectuée;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire-parent Chloée Alary que, sur recommandation du comité consultatif – administration, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve la division du territoire pour les élections scolaires du 3 novembre 2024, telle qu'elle apparaît au document n° SWLSB-2023/11/29-CA-003.

**Adoptée à l'unanimité**

Autorisation – Programme de  
formation professionnelle

Demande de renouvellement

High-Pressure Welding

**CC-231129-AE-0037**

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-180523-AE-0130 visant à obtenir une autorisation provisoire du ministère de l'Éducation pour l'enseignement du programme AVS 5734 High-Pressure Welding;

ATTENDU QUE la demande avait été faite en partenariat avec le Centre de services scolaire des Mille-Îles (CSSMI) et le Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord (CSSRDN);

ATTENDU QUE le programme est enseigné actuellement au Centre de formation Construc-Plus;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier souhaite appuyer la demande du CSSMI et du CSSRDN pour le renouvellement de cette autorisation provisoire pour les années 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier souhaite présenter une demande de renouvellement de l'autorisation provisoire pour l'enseignement du programme AVS 5734 High-Pressure Welding;



IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire James Di Sano que, sur recommandation du comité consultatif – réussite scolaire, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier présente au ministère de l'Éducation une demande de renouvellement de l'autorisation provisoire pour l'enseignement du programme suivant :

- AVS 5734 High-Pressure Welding

**Adoptée à l'unanimité**

Ajout d'un nouveau système de ventilation

ATTENDU QU'UN nouveau système de ventilation est nécessaire dans la partie originale du bâtiment de l'école primaire Twin Oaks;

École primaire Twin Oaks

ATTENDU la publication de l'appel d'offres public n° 23-174-01 concernant l'ajout d'un nouveau système de ventilation à l'école primaire Twin Oaks et l'ouverture, le 9 novembre 2023, des soumissions reçues en réponse à cet appel d'offres;

**CC-231129-MR-0038**

ATTENDU QUE la conformité de tous les soumissionnaires a été vérifiée;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Donna Anber que, sur recommandation du comité consultatif – réussite scolaire, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier octroie le contrat relatif à l'ajout d'un nouveau système de ventilation à l'école primaire Twin Oaks à Constructions Seni inc., au coût total de 3 493 854,00 \$, avant taxes, ou 3 734 466,99 \$, taxes nettes;

ET QUE l'engagement susmentionné soit conditionnel à la réception de tous les documents contractuels;

ET QUE la direction du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisée à signer tous les documents ayant trait à ce projet.

**Adoptée à l'unanimité**

Engagement d'un commissaire à l'éthique substitut par intérim

ATTENDU QUE le conseil des commissaires a adopté les résolutions n° CC190925-CA-0010 et CC-190925-CA0011 nommant les commissaires à l'éthique substitut n° 1 et n° 2;

**CC-231129-CA-0039**

ATTENDU QUE les commissaires à l'éthique n° 1 et n° 2 ont indiqué à la commission scolaire ne pas être disponibles pour une période indéterminée;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 9.1.4 du règlement n° BL2009-CA-17 : Code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier, le conseil des commissaires doit nommer par résolution une ou un substitut à la ou au commissaire à l'éthique, pour assurer son remplacement en cas d'absence ou d'empêchement;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Vincent Cammisano que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier nomme immédiatement **M<sup>e</sup> Frédéric Henri** comme commissaire à l'éthique substitut, et ce, sur une base temporaire jusqu'à ce que le poste soit affiché et pourvu au moyen du comité de sélection;

ET QUE le commissaire à l'éthique substitut soit rémunéré seulement pendant le traitement d'une plainte et conformément au taux prévu au Règlement sur la rémunération des arbitres (RLRQ, c. C-27, r. 6).

**Adoptée à l'unanimité**



Nomination – direction générale

**CC-231129-CA-0040**

ATTENDU QUE le conseil des commissaires a adopté la résolution n° CC-230705-CA-0006 visant à entamer la procédure d'embauche et qu'il a décidé d'effectuer une partie de ce processus de façon indépendante en engageant une ressource externe, conformément à l'article 4.1.1 de la politique n° 2012-CA-21, *Politique de recrutement et d'embauche d'un directeur général et d'un directeur général adjoint* (ci-après, « la Politique »);

ATTENDU QUE le conseil a adopté la résolution n° CC-230705-CA-0008 visant à former un comité de sélection pour s'occuper de l'embauche d'une directrice générale ou d'un directeur général, conformément au paragraphe 4.2.1 de la Politique;

ATTENDU QUE le comité de sélection doit fournir une recommandation au conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier, conformément au paragraphe 4.2.5.5 de la Politique;

ATTENDU QUE les membres du comité de sélection ont fait une recommandation unanime pour le poste de direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Barbara Barrasso que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier procède à l'embauche de Russel Copeman en tant que directeur général de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier, qui prend effet le 15 janvier 2024;

ET QUE le président de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier soit autorisé à signer tout document donnant plein effet au contrat de travail.

**Adoptée à l'unanimité**

